



Crise au collège de Passamainty

Depuis bientôt trois semaines, des faits de violence avec armes se déroulent au collège de Passamainty. Ces bagarres à l'intérieur et à l'extérieur du collège relèvent de rivalités entre bandes de Vahibé et de Passamainty. Plusieurs personnels de l'établissement ont été agressés physiquement. L'un d'entre eux a porté plainte. Les parents d'élèves s'inquiètent à juste titre et estiment ne pas avoir été informés à temps. La communauté éducative dans son ensemble entend ne pas continuer à travailler dans de telles conditions. La FSU s'est rendue sur place et apporte son soutien et son appui technique aux collègues.

La réaction de l'administration a consisté à exclure une vingtaine d'élèves impliqués dans ces bagarres, décaler les horaires de sortie des élèves. Malgré ces mesures, la situation ne s'est pas améliorée. Après de nouveaux événements le mardi 13 juin à 11h30, au regard des incidents d'une gravité exceptionnelle qui se sont produits au collège et qui ont conduit à l'hospitalisation de plusieurs jeunes, les personnels ont décidé d'exercer leur droit de retrait. Devant la détermination des personnels, l'administration a réuni une commission d'hygiène et de sécurité au niveau de l'établissement. Le nouveau secrétaire général du Vice-rectorat s'est déplacé. Tout en jugeant que les personnels entretenaient eux même un climat anxieux (les intéressés apprécieront) il a annoncé la mise en place d'une cellule d'écoute, une augmentation du nombre des EMS (équipes mobiles de sécurité) ainsi qu'une collaboration renforcée avec la police nationale.

Mais les collègues estiment que l'établissement qui continuera de croître en effectifs l'année prochaine (1800 élèves prévus) doit disposer de 2 conseillers principaux d'éducation en plus, de 6 surveillants, 2 personnels de sécurité et 2 médiateurs supplémentaires. Faute de prise en compte de leurs propositions, ils continuent aujourd'hui jeudi 15 juin à exercer leur droit de retrait.

La FSU est intervenue en appui par l'intermédiaire de son secrétaire du comité hygiène sécurité et conditions de travail (CHSCT) qui, en raison de ce désaccord persistant, a demandé la réunion de cette instance placée au niveau de Madame le Vice-Recteur, seule à même de prendre les mesures qui s'imposent.

Alors qu'il a été procédé de la part de la FSU au signalement de danger grave et imminent sur le registre prévu à cet effet au Vice-rectorat, alors qu'il y a désaccord sur la réponse apportée et sur les mesures à prendre, alors que les personnels et la communauté éducative ne sauraient être comptables des dysfonctionnements graves de cet établissement, le Secrétaire général du VR nous répond aujourd'hui que la réunion du CHSCT n'est pas justifiée.

La FSU dénonce formellement ce non-respect de la réglementation qui impose la réunion du CHSCT en urgence dans les 24 heures lorsqu'un désaccord est constaté sur les mesures à prendre pour répondre au danger. Les agents de l'établissement ont fait preuve de leur sens des responsabilités et de l'intérêt général en exerçant un droit de retrait parfaitement justifié au regard des dangers encourus par l'ensemble de la communauté éducative, élèves comme enseignants, agents, personnels d'éducation et d'administration,... Nous attendons du Vice-rectorat qu'il en fasse de même.

Mamoudzou, le 15 juin 2017